Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260211-D19DEE_JA26-DE

Direction Education Enfance / SD

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2026

(ordre du jour du 23 janvier 2026)

PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE DU 1ER DEGRE DE JAVENE – ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Rapporteur : Alexis RABAUD

Dans le cadre de la participation aux charges de fonctionnement des **écoles privées**, la Ville de Fougères est sollicitée par la commune de Javené pour la participation aux frais de scolarisation des élèves fougerais inscrits dans son école privée au cours de l'année scolaire 2025-2026.

La commune de Javené sollicite la participation de Fougères pour 1 élève scolarisé en maternelle et 2 élèves en élémentaire.

Pour les communes inscrites dans l'accord intercommunal de 2016, la participation est due pour tout élève inscrit sur les registres des établissements privés sous contrat d'association, tant en maternelle qu'en élémentaire après application d'un abattement de 20%. La contribution est calculée selon le coût réel / élève de la commune d'accueil, sauf si le coût fougerais est inférieur.

Comparaison des coûts d'un élève en maternelle public résultant du compte administratif 2024 applicable pour l'année scolaire 2025-2026 :

- Elève fougerais : 1 385,33 €. Abattement - 20% soit **1 108,26 €, valeur retenue pour le calcul**
- Elève à Javené : 1 533,07 €. Abattement - 20% soit **1 226,46 €**

Comparaison des coûts d'un élève en élémentaire public résultant du compte administratif 2024, applicable pour l'année scolaire 2025-2026 :

- Elève fougerais : 619,40 €. Abattement - 20% soit **495,52 €**
- Elève à Javené : 445,12 €. Abattement - 20% soit **356,10 €, valeur retenue pour le calcul**

Selon les termes de l'accord, la participation de la ville de Fougères sera de :

- 1 108,26 € x 1 élève de maternelle = 1 108,26 €
- 356,10 € x 2 élèves en élémentaire = 712,20 €

Soit un montant total de 1 820,46 €.

Après avis favorable de la commission « Education, Enfance, Petite Enfance », il vous est proposé de verser à la commune de Javené une contribution de **1 820,46 €.**

Louis FEUVRIER

Signé électroniquement par délégation 11/02/2026 11:42:11

Signé électroniquement par : Louis FEUVRIER

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20260211-D19DEE_JA26-DE

ADOPTE – 3 VOIX CONTRE (Mme LAFAYE, Mme MOCQUARD, M. BEDELET)

Pour expédition conforme,
En Mairie,
A Fougères

Signé électroniquement par délégation par Louis FEUVRIER le 11/02/2026 11:42:11